

CHAPITRE III

L'ABBÉ DE TAMIE

L'Archevêque Pierre 1^{er} de Tarentaise. — La route d'Italie et les réfugiés. — Fondation de Tamie. — Les comtes de Chevron. — Situation de la nouvelle maison au haut d'un col. — Elle servira de refuge aux voyageurs. — Etablissement des moines. — Pierre est nommé abbé. — Premiers travaux des religieux. — Donations qu'on leur fait. — Amédée de Savoie et saint Pierre. — Travaux d'édification du Bréda et de l'Isère. — Passage de saint Bernard à Tamie. — Réputation de charité que s'acquittèrent les moines.

L'ordre de Cîteaux allait se développant de jour en jour. Déjà l'abbaye de Bonnevaux, la pépinière de saints, suivant l'exemple des grandes abbayes ses aînées, avait fondé des filiales. En 1120, g'avait été l'abbaye de Mazan, perdue à plus de mille mètres de hauteur dans les vastes solitudes du Vivarais ; en 1126, celle de Montpeyroux, *Mons petrosus*, dans les montagnes de l'Auvergne. Un nouvel essaim encore se préparait à sortir de la ruche trop pleine.

Il n'était pas rare de voir ces fondations demandées par les évêques eux-mêmes ; ils savaient tout l'avantage spirituel que pouvait tirer leur diocèse de l'établissement de ces maisons de la prière, et aussi l'exemple que donnaient aux populations les moines laborieux. Tel avait été le cas pour Bonnevaux.

A cette époque le siège de Tarentaise était occupé par un Cistercien. Pierre, premier du nom, avait été d'abord moine de Cîteaux, des tout premiers même, car on le regardait communément comme un de ceux qui sortirent de Molesme (1). Formé aux rudes disciplines d'Étienne, nourri du suc de sa doctrine, il avait été jugé digne de faire partie de la fondation de la Ferté. On ne peut s'empêcher de penser que saint Étienne, jaloux de perpétuer dans cette fondation, la première que faisait Cîteaux, les observances du Nouveau Monastère dans toute leur pureté, ait eu soin d'envoyer pour cette œuvre si importante des sujets choisis. Prieur de la nouvelle maison, Pierre en devint bientôt abbé. Deux voyages qu'il fit au delà des Alpes, l'un vers 1120 pour la fondation de Tigheto, près de Gènes, l'autre vers 1124, pour celle de Loceidio, au diocèse de Verceil, le firent connaître en Tarentaise. Ce diocèse était alors sans pasteur ; la réputation de sainteté du nouvel institut, comme aussi celle de l'abbé de la Ferté, fit qu'on jeta les yeux sur lui pour en faire un évêque. Et c'est ainsi qu'en 1124, il fut placé sur le siège de saint Jacques d'Assyrie. Premier membre de l'ordre de Cîteaux appelé à la dignité épiscopale, il ne crut pas devoir pour cela, s'il faut en croire Manrique (2), abandonner les coutumes de son ordre. Gardant pour vêtement son froc de moine, il continua d'observer à sa table l'abstinence et les jeûnes tout comme dans le cloître ; se plaisant à pratiquer, autant que le lui permettait son nouvel état, les autres points de la règle bénédictine.

(1) Voir HENRIQUEZ, *Memol. Cist.* (29 juin), p. 210, note b.

(2) MANRIQUE, *Ann. Cist.*, t. I, p. 155.

L'exemple était donné, et dans la suite les autres évêques qui furent tirés de l'ordre de Cîteaux se conformèrent à cette règle de vie, jusqu'à ce que, plus tard, la chose devint l'objet de décisions précises du Chapitre Général de l'ordre (1).

Le comte de Savoie Amédée III, désireux de posséder dans ses états une maison de l'ordre nouveau, fit aussitôt part de ses desseins au nouvel archevêque, le pressant de chercher dans le comté de Tarentaise un endroit convenable pour y établir les Cisterciens. L'archevêque se mit en quête d'un emplacement. Il ne tarda pas à trouver un endroit où, tout en s'adonnant à la prière et en pratiquant leur règle, les moines de Cîteaux pourraient rendre au pays de grands services ; il s'agissait d'occuper dans la montagne un passage important, où le besoin d'un refuge se faisait sentir depuis longtemps.

La Tarentaise était, avec la Maurienne, le chemin de l'Italie. La voie romaine de Vienne à Milan, construite par Agrippa, la traversait de bout en bout. Remontant comme la route actuelle sur la rive droite le cours de l'Isère qu'elle touchait à Montméhan, elle s'en écartait avant d'arriver au confluent de l'Arly. La vaste plaine que les eaux réunies des deux rivières transformaient en marécage était la cause de ce détour. La route remontait ensuite le cours de l'Arly qu'elle traversait bientôt pour aller rejoindre l'Isère, sur un pont de pierre dont on voit encore quelques restes ; puis elle gravissait la roche de Conflans dont le pied plongeait dans les marais. Avant

(1) V. *Instit. Cap. Gen.*, LXI ; dans *Nomasticon Cisterc.*, édit. Séjalon, p. 226.

d'arriver à Moutiers, un rocher qui tombe à pic jusqu'à l'Isère lui barrait le passage sur la rive droite ; elle passait alors sur la rive gauche à Notre-Dame-de-Briancou, pour revenir ensuite sur l'autre rive à son arrivée à Moutiers.

Plus loin, une gorge étroite et profonde, au fond de laquelle les eaux se précipitent avec fracas entre deux murailles de rocher à pic, l'obligeait cette fois à escalader la montagne pour passer au sommet de la roche du Sixix. Elle quittait enfin l'Isère au Bourg-Saint-Maurice pour gravir les pentes du Petit-Saint-Bernard et gagner Milan par la vallée d'Aoste.

Au sommet du passage s'élevait un hospice ou refuge, relevé sinon créé par saint Bernard de Menthon. Ce jeune seigneur avait renoncé, pour se donner à Dieu, au parti que son père avait choisi pour lui, dans la personne de Marguerite de Miollans. Ne pouvant faire entendre aux siens la vocation plus haute à laquelle il voulait répondre, le jeune homme n'avait pas hésité à s'enfuir, la veille même du jour fixé pour les noces, en sautant, la nuit, par la fenêtre du château de Menthon, dont on voit encore se dresser la masse imposante dans la montagne, sur les bords du lac d'Annecy. A Aoste, qu'il gagna à grandes étapes, il entra chez les chanoines réguliers. Devenu plus tard archidiacre de cette ville, et chargé à ce titre des œuvres de charité, c'est à lui qu'on doit la restauration des hospices fondés dans l'antiquité au col du Mont-Joux, qui fait communiquer le Valais et la vallée d'Aoste, et à la Colonne-Joux, qui relie cette même vallée à la Tarentaise ; établissements qui tous deux avaient été ravagés lors des invasions des Sarrazins. C'est en son honneur que ces deux maisons prirent dans la suite le nom

de Saint-Bernard, qui s'attacha aux passages eux-mêmes ; les noms de Grand et de Petit-Saint-Bernard servant à désigner le premier le Mont-Joux et l'autre la Colonne-Joux.

Dans la Tarentaise, la route était jalonnée d'hospices du même genre, assez rapprochés les uns des autres pour assurer à chaque étape le gîte et la table aux pèlerins et aux voyageurs qui n'avaient pas les moyens de descendre dans les hôtelleries. C'est ainsi qu'il y en avait un à Bourg-Saint-Maurice, un à Aime, un à Moutiers, un enfin sous la roche de Conflans, sur les bords de l'Arly.

Mais il y avait en Tarentaise un autre passage très important. Au confluent de l'Isère et de l'Arly, à l'extrémité de la Combe de Savoie qui depuis Montmélian prolonge au nord le Graisivaudan, s'ouvre à 900 mètres de hauteur, au nord, sur un des contreforts des Alpes Graies, un passage qui fait communiquer la vallée de l'Isère avec le Faucigny, le Châblais et le Genevois. Le Voyageur y montait en passant d'abord par Saint-Sigismond. Là il commençait à gravir la montagne pour arriver bientôt à Mercury, où dans l'antiquité on vénérât Mercure, le dieu des marchands et des voyageurs. Puis la montée devenait plus rapide, pour arriver enfin au passage. Le chemin domine toute la vallée de l'Isère. En face le Grand-Arc et les montagnes de la Tarentaise couvertes aujourd'hui de pâturages, où l'on voit briller au soleil les toits des grandes halles à bestiaux ; à gauche le Mont-Blanc qui étale sa masse énorme, tandis que de l'autre côté le regard peut atteindre jusqu'aux monts de Chartreuse qui bornent l'horizon. Dans la vallée, à l'endroit où l'Isère reçoit les eaux de l'Arly, on apercevait, bâtie sur la roche, la vieille

ville de Conflans, enfermée dans ses murs, supplantée aujourd'hui, de l'autre côté de l'eau, par Albertville, construit au début du siècle dernier autour de l'antique hôpital des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem.

Continuant son chemin, après avoir gravi les dernières pentes auxquelles le rocher donne un aspect sauvage, le voyageur voyait enfin s'ouvrir devant lui la fraîche vallée de Tamié. Le regard, un moment assombri par l'austérité du paysage, pouvait se reposer maintenant dans la verdure. La petite vallée dominée au levant par l'étroite crête de la Belle-Étoile, au couchant par les sombres forêts de sapins d'où émergent les rochers déchaquetés de la Sambuy, livrait passage jusqu'à Faverges.

Pour y arriver, longue était l'étape depuis Conflans, et le chemin était peu sûr. La longue vallée solitaire, toute resserrée en certains endroits et couverte de bois épais, était devenue le repaire de brigands qui détroussaient au passage les voyageurs. Déjà les comtes de Savoie avaient essayé de mettre fin au brigandage, en s'emparant de quelques voleurs et en les faisant pendre aux arbres du chemin ; mais il eût fallu toute une police que les comtes n'étaient pas en mesure de tenir à demeure.

Créer au haut du col un refuge qui permettrait de faire le chemin en deux étapes, et qui, peu à peu, amenant la vie dans ce désert, obligerait les brigands à se retirer, tel fut le dessein de l'archevêque de Tarentaise. L'emplacement lui semblait tout à fait apte à la vie bénédictine ; la notice où se trouve consignée la fondation du monastère le dit en propres termes : *locum quemdam qui dicitur Stadium, apud ad Cisterciensem ordinem instituendum* (1).

(1) *Gallia Christiana*, t. XII, Instr., col. 379.

Peut-être l'envie de voir réaliser son projet lui faisait-elle voir les choses en beau, car l'auteur de la vie de saint Pierre n'est pas du même avis ; il nous décrit au contraire l'endroit comme escarpé, sans eau, incommode et mal choisi sur un passage fréquenté : *quod magis incommodum videbatur juxta publicam stratum, pene jugiter a multitudine commenantium frequentatum* (1).

L'archevêque négocia la cession du terrain avec les seigneurs de Chevron, vassaux du comte Amédée, auxquels appartenait tout le vallon. L'endroit s'appelait *Stadium*, de *Stans-medium*, comme se trouvant placé au milieu de deux provinces et de deux comtés, nous dit Geoffroy (2), qui aime à donner l'étymologie, souvent fantaisiste, de tous les noms propres. Il est plus probable que Tamié vient de *Taminius*, nom de famille des anciens propriétaires du vallon que traversait la voie romaine (3).

Les trois frères Chevron, pour une entreprise tout ensemble si utile et si pieuse, consentirent à céder une partie de leur domaine. En récompense, plusieurs avantages matériels devaient résulter pour eux, comme pour tout le pays, de cet installation des moines en haut du col : sécurité du passage qui rendait les relations plus faciles, mise en culture de terrains jusque là en friche.

L'archevêque fit ensuite appel au monastère cistercien le plus proche, celui de Bonnevaux, pour obtenir une cession de moines. A première vue on peut s'étonner de voir des religieux dont le but principal est d'accomplir l'office.

(1) *AA. SS. Boll.*, Mail t. II, p. 322 C.

(2) *Id.*, *ibid.*

(3) Chanoiné Gnos, *Toponymie Savoisiennne*.

divin dans la solitude, sollicités pour remplir les fonctions d'hospitaliers dans un de ces refuges, où la vie comporte un contact incessant avec les gens du dehors, où les allées et venues continuelles sont plutôt propres à ruiner la vie de recueillement monastique. Les moines de saint Benoît ne cherchent-ils pas pour y établir leurs maisons les endroits reculés, séparés du commerce des hommes, pour pouvoir tenir leur esprit uniquement appliqué aux choses de Dieu ? Les moines sortis de Molesme l'avaient si bien compris qu'ils avaient cru devoir noter la chose dans leurs statuts (1), qui plus tard furent sanctionnés par le Chapitre Général(2). L'étonnement ne fait que grandir quand on remarque que l'archevêque qui faisait appel aux moines, non seulement appartenait à cet ordre de Cîteaux, mais encore qu'il avait été du nombre des fondateurs du Nouveau Monastère ; formé par Albéric, puis par Étienne, dont les idées là-dessus étaient plus rigoureuses encore. C'était donc ce Cistercien devenu évêque qui ne craignait pas de s'adresser à ses frères d'hier pour tenir un refuge dans un lieu de passage très fréquenté et y pratiquer en grand l'hospitalité.

L'hospitalité est prévue dans la règle de saint Benoît, où elle fait l'objet d'un long chapitre ; et les Bénédictins l'ont toujours largement pratiquée. Au monastère, si l'occupation principale est l'office divin, la charité envers les pèlerins et les voyageurs y trouve aussi sa place, en particulier envers les pauvres, en qui on honore plus spé-

(1) *Instituta monachorum Cisterc. de Molisimo ventientium*, dans *Nomasticon Cist.*, édit. Séjalon, p. 63.

(2) *Instituta Cap. Gen.*, I, dans *Nomast. Cist.*, édit. Séjalon, p. 212.

cialement le Christ. Le monastère cistercien était construit de telle sorte que l'hôtellerie et ses dépendances ne pussent troubler la vie régulière de la communauté.

Que la situation de la nouvelle maison sur un grand chemin n'ait pas répondu exactement à la lettre du règlement des Cisterciens, il faut en convenir ; mais l'archevêque jugeait que l'esprit de la règle était sauf, et en seigneur temporel, il voyait là une œuvre d'intérêt général très importante à accomplir. Il ne fut pas seul à penser ainsi. Jean de Bonnevaux et Étienne lui-même, qui était encore abbé de Cîteaux, n'en jugèrent pas autrement. N'y a-t-il pas loin de là à cette étroitesse d'esprit qu'on attribue trop souvent aux fondateurs de Cîteaux, à Saint Étienne en particulier, qu'on se plait parfois à représenter comme des puritains, attachés de manière farouche à la lettre stricte du règlement ? Rien de pareil ici : une occasion s'offrait de fonder un monastère ; le lieu était retiré, cependant c'était un passage fréquenté ; on aurait l'occasion d'y pratiquer la charité, et mieux encore, d'accomplir une œuvre très importante pour la sécurité des voyageurs. La chose ne souffrit, que l'on sache, aucune difficulté.

Quand tout fut disposé pour permettre l'établissement de la nouvelle colonie, Jean de Bonnevaux vint lui-même conduire la petite troupe dont il devait confier la direction à notre saint. Ils se mirent en route au mois de février.

Pierre était alors âgé de trente ans ; il parlait pour l'inconnu, quittant son monastère, pour une fondation où tout était à créer, et dont tout le poids allait reposer sur ses épaules. On imagine quelles pouvaient être les réflexions du jeune moine pendant le voyage. Avant de

passer la barrière des Échelles, qui marquait pour lui la fin des paysages connus, la vue des monts de Chartreuse lui remît en mémoire les hôtels qu'il avait connus dans son enfance à Saint-Maurice-de-l'Exil. La nouvelle qu'il venait d'apprendre de l'avalanche qui, quelques jours plus tôt, avait renversé le monastère de saint Bruno, causant la mort de sept religieux, venait assombrir l'esprit du jeune paysan de la vallée du Rhône, qui quittait son pays et commençait à s'engager dans la montagne. Mais la seule pensée qu'il disait adieu à sa Bonne Vallée par obéissance et pour servir Dieu, suffisait à chasser ses regrets et ses inquiétudes.

C'est alors qu'eut lieu la donation des trois frères Pierre, Guillaume et Aynard de Chevron, au commencement de l'année 1132. Cette famille, dont le nom vient du château qu'elle habitait, élevé sur la colline de la Chèvre, *Capræ* ou *Capridunum*, non loin de Tamié, avait donné au x^e siècle un pape à l'Église, Nicolas II ; elle devait donner plus tard quatre abbés au monastère de Tamié, et un archevêque de Tarentaise, Benoît-Théophile, qu'on honore comme bienheureux.

Au retour de la Croisade, dans laquelle en 1147 toute l'aristocratie savoyarde s'était enrôlée derrière le comte de Savoie lui-même, Guillaume de Chevron, fils de Guillaume, l'un des fondateurs de Tamié, contracta alliance avec la fille d'Amédée de Villette, vieille et puissante famille de Tarentaise. Sans descendance masculine, il devait marier ses filles Julienne et Guillemine à Humbert et à Amédée de Villette, en 1189 et 1190. Le nom de Chevron se perpétua, mais uni désormais à celui de Villette. Les armes parlantes des Chevron portaient d'Azur au

chevron d'Or chargé d'un de Gueules. Dans la suite, quand l'usage des armoiries passa aux maisons religieuses, les moines de Tamié placèrent le chevron dans les leurs en souvenir de leurs fondateurs.

Ce fut comme une assemblée de saints qui présida à l'installation des moines. Un acte, dont nous avons encore le texte (1), qui n'est pas l'acte de fondation à proprement parler, mais plutôt la notice (2) de cette fondation, mentionne comme témoins saint Pierre 1^{er} de Tarentaise, saint Jean de Bonnevaux, plus tard évêque de Valence, saint Amédée de Clermont seigneur d'Hauteville qui mourut moine de Bonnevaux, et saint Pierre premier abbé de Tamié, qui fut ensuite archevêque de Tarentaise, le deuxième du nom. Celui-ci resta à la tête de la nouvelle maison.

On s'est plu parfois à représenter la nouvelle colonie de moines quittant la maison mère, rangée derrière son abbé, marchant à l'aventure, remontant le cours des vallées ; quand l'endroit propice était trouvé pour établir le monastère, l'abbé plantait la croix ; après quoi on traçait sur le sol le plan des constructions à faire, et chacun se mettait aussitôt en devoir de commencer les premiers travaux.

La réalité est tout autre. Au x^e siècle, la société était organisée ; les terres avaient des propriétaires ; et pour établir un monastère, il fallait l'autorisation de l'évêque. A la fondation de Cîteaux, les démarches avaient été nom-

(1) *Gallia christiana*, t. XII, Instr. col. 379.

(2) La notice était un acte rédigé après coup, pour mémoire. Les donateurs y étaient nommés à la troisième personne, tandis que dans l'acte de donation, ils le sont à la première. L'acte en question est un réci de toutes les démarches faites pour la fondation de Tamié.

breuses auprès du propriétaire du terrain, de l'évêque, du légat du Pape (1) ; et si les moines durent s'installer d'abord dans les habitations de fortune, il faut en chercher la raison dans leur grande pauvreté, comme aussi dans la hâte où ils étaient de réaliser leur grand dessein. C'était une nécessité. Mais quand il s'agit de la première fondation, celle de la Ferté, on s'y prit tout autrement. Ce fut dans un monastère tout construit et organisé que les moines entrèrent, puisque le lendemain même de leur arrivée, l'église fut consacrée solennellement, le 18 mai 1113 (2).

Pareille manière de faire offrait de grands avantages tant au point de vue matériel qu'au spirituel. Le recuellement avait tout à gagner quand, dès les premiers jours, on pouvait mener la vie régulière dans un monastère achevé.

Il n'y avait cependant pas là de règle fixée, et les circonstances faisaient qu'on acceptait parfois de faire la fondation dans des bâtiments de fortune ; les moines se chargeant eux-mêmes de construire le monastère (3)

(1) Toutes ces démarches sont consignées dans l'*Exordium Cisterciensis Coenobii* ; dans *Nomasticon*, édit. Ségalon, p. 53.

(2) *Carta fundationis Frimithias*, publiée par le R. P. Tiburce Hâmp-gue, S. O. Cist., d'après le manuscrit n° 4346 de la Biblioth. Nationale, Yacii, 1932.

(3) Ce fut le cas à la fondation de Buzay, en 1135. En effet, plus de cinq ans après l'installation des moines, saint Bernard, venant en Bretagne visiter le nouveau monastère, constata que les constructions n'étaient pas encore achevées. Il se plaignit amèrement au fondateur, Conan, duc de Bretagne, de ce que, manquant à ses engagements, il n'avait pas fourni aux religieux les sommes nécessaires pour continuer les travaux, allant jusqu'à le menacer, si cet état de choses persistait, de rappelez à Clairvaux tous ses moines. (V. Dom MORICE, *Hist. de Bretagne*, t. I, p. 98 ; voir également la charte de fondation de Buzay, dans le même auteur, *Mém. pour servir de preuves à l'hist. de*

C'est ce qui se passa, semble-t-il, à Tamie. La vie régulière dut commencer dans des bâtiments semblables à ceux que construiront tout d'abord à Cîteaux les moines venus de Molesme ; car l'acte qui mentionne la donation des terres dit expressément que le monastère est à construire. Mais déjà depuis longtemps la fondation était prévue ; il devait y avoir, quand les moines arrivèrent, quelque habitation où ils pussent mener immédiatement la vie régulière, en attendant les beaux jours qui permettraient d'entreprendre des constructions plus propres à la vie conventuelle, comme aussi à abriter des froids de l'hiver, qui est souvent rude à cette hauteur. La mauvaise saison touchait à sa fin. Les travaux de défrichage commencent bientôt, en même temps que la construction du monastère et de l'hôtellerie ou hospice qu'on prévoyait important.

Pénible vie que celle de la première installation. Mais Pierre l'avait déjà connue à Bonnevaux, sous un climat plus doux, il est vrai ; et l'on est bien obligé de croire qu'on lui avait donné pour compagnons des moines éprouvés et de robustes travailleurs. Il fallait aménager la vallée pour que l'écoulement des eaux pût se faire au moment de la fonte des neiges ; tout était à organiser pour recevoir les voyageurs, qui déjà venaient en grand nombre frapper à la porte du monastère.

Le domaine qu'on avait cédé était important, mais c'était en grande partie des forêts dont l'exploitation lente et difficile ne pouvait produire de quoi faire face aux

Bretagne, t. I, col. 588 ; et dans MARTÈNE, *Thes. nov. anecd.*, t. I, col. 393).

besoins immédiats de la communauté, ni surtout aux dépenses qu'entraînait l'hospice. L'archevêque de Tarentaise n'abandonnait pas les moines : par son entremise auprès des princes et des seigneurs, de nouvelles donations de terres, situées dans les vallées plus fertiles, permirent aux moines d'accomplir la tâche qu'on attendait d'eux ; et encore ce n'était qu'avec grand peine qu'on arrivait à transporter jusqu'au monastère les denrées nécessaires que la terre ingrate se refusait à produire dans la haute vallée ; *non sine multa labore vel nunc queant cibaria quacumque deferri* (1), comme on lit dans Geoffroy.

La nouvelle maison trouva aussi dans la personne du comte de Savoie un appui sûr. Dieu, nous dit le même auteur, avait placé auprès de cette vigne naissante, un ormeau pour la soutenir : *Providet autem Dominus ulmum conjuam huic viti* (2). Dès le début de la fondation, en effet, Amédée III fit don aux frères de Tamié d'une vigne et d'un cellier situés à Sainte-Hélène-du-Lac, non loin de Montmélian (3). Ce domaine prit dans la suite le nom de Montméliorat, *Mons melioratus*, où se trouvent affirmés les travaux d'aménagement accomplis par les moines. En même temps qu'il devait procurer des revenus au monastère, il servirait de lieu de repos à son abbé ;

(1) V. AA. SS. *Boll.*, Mai t. II, p. 322 D.

(2) *Id.*, *ibid.*, p. 322 E.

(3) C'est du moins ce qu'on lit dans Geoffroy (*loc. cit.*). Cette donation est contestée par Burnier, dans son *Histoire de Tamié*, p. 22, note 1 ; les moines de Tamié n'ayant acquis cette grange qu'en 1163, des nobles frères de Reculat. Mais comme le fait remarquer M. GARRIN, dans son *Histoire de Tamié*, p. 47, cette acquisition peut fort bien avoir eu pour but d'arrondir le domaine offert par le comte.

et là le comte qui l'avait en particulière affection pourrait, quand il voudrait recourir à ses conseils, l'aller trouver plus facilement que sur la montagne.

A cette œuvre d'intérêt général, les seigneurs des environs voulurent aussi prendre part. Le comte Amédée de Genevois fit don d'une forêt au lieu-dit Bellocey, que l'on croit être situé non loin de monastère, aux environs de Seythenex. La notice où cette donation se trouve consignée marque que le comte tenait beaucoup à cette propriété, mais que néanmoins, cédant aux sollicitations de l'archevêque de Tarentaise, c'est avec joie qu'il s'en défit en faveur du monastère, *pro Christi amore hilariter danda paruit* (1). Il ne pouvait pas non plus manquer de voir pour ses états les gros avantages économiques que procurerait la sécurité du passage.

De tous côtés dans le pays, les grands et les petits avaient à cœur de contribuer à cette œuvre d'utilité publique. Les Cisterciens, et c'était là un point très important de leurs statuts, n'acceptaient pas les bénéfices, les dîmes ou redevances d'aucune sorte. Pour être de vrais moines, ils voulaient vivre exclusivement du travail de leurs mains : *tunc vere monachi sunt si de labore manuum suarum vivunt sicut et Patres nostri et Apostoli*, dit saint Benoît dans sa règle. En conséquence, ils n'acceptaient que des donations en terres, à exploiter par eux-mêmes. C'est ainsi qu'ils reçurent des parcelles de terre, des prés, des vignes et des bois, à Tournon, à Mallapallud, à Tamié même, où quelques propriétaires avaient conservé de pe-

(1) Voir BURNIER, *Histoire de l'abbaye de Tamié*, Doc. 2, p. 240.

tités enclaves. S'ils reçurent parfois certains revenus, certaines dîmes, comme quelques actes en font foi, il faut distinguer entre ces dîmes en tant que fruit d'une propriété ou d'un droit, et cette propriété ou ce droit eux-mêmes. Souvent les donateurs notaient dans l'acte de donation le droit, source de leur libéralité, sans pour cela abandonner ce droit. Les Cisterciens acceptaient ces donations en argent, mais ce droit de percevoir tel revenu, telle dîme, ce droit du seigneur, c'est ce qu'ils se sont refusés à recevoir, au moins jusqu'au xve siècle (1).

Bientôt la nouvelle fondation fut établie dans de telles conditions que les soucis matériels furent épargnés aux fils de saint Benoît, et qu'ils purent pratiquer largement l'hospitalité qu'on attendait d'eux.

De plus loin encore les donations leur vinrent. Guignes comte d'Albon, avec plusieurs membres de la famille de la Poype, fit don de la terre de Fugières, à l'abbé et aux frères de Tamié l'année même de la fondation (2). Il semble bien qu'on doive situer cette terre auprès de Pont-

(1) Il faut remarquer aussi que souvent les moines recevaient en don des terres, des forêts, des vignes, à charge pour eux de payer chaque année au donateur une redevance ou dîme. Dans la suite, il arrivait que, par un nouvel acte de générosité, le bienfaiteur remettait aux moines cette redevance même ; c'est ce qui fait qu'on voit parfois dans les chartes des donations ou concession de dîmes qu'à première vue on pourrait croire en contradiction avec les premiers statuts des Cisterciens.

On en trouve un exemple aux tous premiers jours de la fondation de Cîteaux, dans la remise que fit aux moines Hugues de Chevigny, de la dîme qu'ils lui devaient sur leur vigne de Moursault, à la prière d'Hugues II de Bourgogne. (V. R. P. OTHON, *Les origines Cist.*, p. 118).

(2) Voir GUICHENON, *Hist. de Bresse et Bugey*, III^e partie, p. 321.-

chartra, en Dauphiné. Le nom de fugières servait à désigner les terrains callouteux comme on en trouve le long des rivières ; et comme peu d'années après la fondation du monastère, on sait par des documents certains que les convers de Tamié étaient installés à la sortie des gorges du Bréda au dessous d'Avalon, à l'endroit même où se rencontreraient la route de Grenoble à Montméhan et la grande voie de Lyon en Italie par le Mont-Cenis, on est porté à croire que cette propriété, cette grange, comme on appelait alors ces centres agricoles, cette grange du Bréda n'est autre chose que cette terre inculte cédée par le comte d'Albon, organisée, amendée et livrée à la culture.

Ainsi les moines, en même temps que pour vivre ils défrichaient les terres, desséchaient les marécages, régularisaient le cours des rivières, en les endiguant pour leur disputer le terrain cédé, rendaient-ils les plus grands services au pays.

En 1136, voyant les travaux considérables accomplis en si peu de temps par les frères de Tamié, Guillaume dit Taillefer, comte de Grenoble, leur confia le domaine de Cernon, au territoire de Bellecombe, à l'endroit même où se trouve aujourd'hui le village de Chapareillan, ainsi que la grande prairie de Belmeuger, au territoire d'Avalon, entre Coise et Bréda, et d'autres terres encore. Là aussi les frères, pour pouvoir exploiter le terrain, eurent à lutter contre le débordement des rivières. Peu à peu ils en redressèrent le cours capricieux, et rendirent ainsi d'innombrables services à toute la région (1).

C'est notre Pierre qui présidait à ces travaux, négocia-

(1) Sur les travaux des Frères de Tamié, v. F. BERNARD, J. Mono

ciant avec les seigneurs la cession des terres, organisant et surveillant tous ces vastes chantiers.

C'est au milieu de tout cela qu'un jour de printemps de l'année de 1134, un pèlerin vint apporter au monastère le bref de Cîteaux qui annonçait la mort de saint Étienne, le père universel de l'ordre. Au Chapitre Général de 1133, il s'était démis de sa charge, usé qu'il était par son grand âge. L'indignité de Guy son successeur, qui fut déposé au bout de peu de temps et dont on ne voulut même pas que le nom figurât sur la liste des abbés de Cîteaux, rendit sa décision plus cruelle encore à ses moines. Rentré dans le rang, il ne s'était plus dès lors occupé que de Dieu et de son âme ; pieusement, il était mort le 28 mars 1134.

C'est aussi dans les débuts de la fondation qu'on se plait à placer la visite de saint Bernard à Tamié. Une ancienne tradition conservée là-haut veut qu'en effet, le saint docteur y soit venu visiter Pierre et ses moines. Une chapelle, aujourd'hui détruite (1), a longtemps marqué au sommet du col l'endroit où l'abbé de Clairvaux aurait rencontré Pierre de Tamié, qui accourait à sa rencontre. Aujourd'hui, un petit oratoire, élevé sur le même emplacement, en perpétue le souvenir.

La chose semble probable bien qu'aucun texte ne soit là pour l'affirmer. On sait que saint Bernard était passé en Italie en 1133, à la demande du Pape Innocent II qui réclamait son concours dans les derniers combats qu'il

graphie inédite de Pontcharra, dans *Petit Bulletin paroissial et historique de Pontcharra-sur-Bréda*, années 1931 et 1932.

(1) En 1852 les habitants de la Ramaz, hameau voisin, utilisèrent avec l'autorisation de l'évêque de Tarentaise, les matériaux de l'édifice tombé en ruine, pour reconstruire leur chapelle.

avait à livrer contre le schisme. Il en revint en 1135 par Milan, où il se trouvait vers la fin octobre, se rendant à Besançon (1), puis à Troyes où l'on sait qu'il arriva le 29 novembre (2).

Venant de Milan, trois passages s'offraient à lui pour franchir les alpes : d'abord par le Val-d'Aoste et le Valais, en passant le Mont-Joux ou Grand-Saint-Bernard ; par le Val-d'Aoste, la Colonne-Joux ou Petit-Saint-Bernard plus au sud, et la Tarentaise (3) ; au sud encore troisième passage par Turin, Suse et le Mont-Cenis, aboutissant à la vallée de l'Isère un peu en amont de Saint-Pierre-d'Albigny.

Le premier chemin semble le plus naturel et c'est le plus court, mais il est bien difficile de croire que saint Bernard ait entrepris si tard dans la saison le passage du Mont-Joux, haut de près de 2.500 mètres, souvent encombré par les neiges à cette époque de l'année. Par l'un ou l'autre des autres passages, que ce soit par la Tarentaise ou par la Maurienne, le chemin de saint Bernard se rendant à Besançon était de passer par le Genevois. D'ailleurs il est probable que c'est en cette année 1135 qu'eut lieu la visite de l'abbé de Clairvaux à saint Guérin, abbé d'Aulps dans le Châblais. Cette abbaye passa à l'ordre de Cîteaux, le 28 juin 1136, dans la filiation de Clairvaux, à la suite d'une visite qu'y fit saint Bernard. Il est permis de croire

(1) V. *Bernardi Vita Prima, Lib. II, cap. V*, dans *Pat. Lat.*, t. CLXXXV, col. 283-284.

(2) Il est présent à Troyes à cette date, comme l'atteste un acte par lequel Thibaud de Champagne introduisit les chanoines réguliers à l'église Saint-Loup. V. *Patr. Lat.*, t. CLXXXV, col. 980.

(3) Par le Val d'Aoste et la Tarentaise, un autre passage était le Col du Mont, qui relie le Valgrisenche et Sainte-Foy en Tarentaise.

qu'elle eut lieu à l'occasion de son passage des Alpes à le fin de 1135.

Le refuge de Tamié était placé sur le chemin du Genevois. Débouchant de la Tarentaise, le col de Tamié s'ouvrait droit devant le voyageur. Venant de Maurienne, le chemin du Chablais et du Genevois passait par le col de Tamié. On traversait l'Isère au bac entre Fréberive et Aiton, en amont du confluent de l'Arc, et l'on remontait ensuite le cours de la rivière sur la rive droite, suivant ainsi la grande voie de Vienne à Milan, jusqu'à l'embranchement de la route de Genève par Tamié.

Ce n'est d'ailleurs pas le seul voyage qui amena saint Bernard dans la région. Les monastères de la filiation de Clairvaux qui s'y trouvaient, et dont il avait à faire la visite régulière l'y ramènerent plus d'une fois. C'est à chaque page dans sa vie qu'on lit les détours qu'il s'imposait au cours de ses voyages pour visiter les maisons de l'ordre. Comment aurait-il manqué de le faire pour pousser jusqu'à Tamié, dont l'abbé le tenait en particulière affection, et où, en même temps qu'un toit, il trouvait l'atmosphère du cloître où il aimait aller se retenir après ses courses au milieu du monde.

Pendant les dix années que notre saint Pierre passa à Tamié, sa vie fut d'abord la vie du moine : vie de retraite et de prières (1). Mais comme abbé il avait aussi à visiter les granges que le monastère comptait dans les vallées, comme aussi dans la montagne. Dans ces voyages, il allait

(1) La tradition rapporte que le saint allait souvent passer la nuit en oraison pendant que la communauté reposait, au chevet de l'église, sur un petit tertre qui a gardé le nom de Crêt-Saint-Pierre.

à pied, nous dit son biographe ; et il lui fallait fournir de pénibles escalades pour parvenir aux terres les plus éloignées : *pedes itit ad longius posita tuguriola frutum, et ad remotos in Alpidus reptitabat agellos* (1).

Il aimait aussi, quand il se trouvait au monastère, aller recevoir lui-même les hôtes, dominant l'élan à ses moines par son exemple, à tel point que bientôt l'hospice de Tamié devint célèbre au loin, et qu'au nom même de Stas-médien s'attacha la réputation d'une grande générosité et d'une charité sans pareille, en même temps que la renommée des talents et des vertus de l'abbé se répandait aux alentours.

Les bâtiments du vieux Tamié n'existent plus. Toutes les pierres en sont entrées dans la construction d'un nouveau monastère, qui fut élevé tout près de là, à la fin du xvii^e siècle.

Des fouilles ont été exécutées ces dernières années sur l'emplacement de l'ancien monastère. Les fondations de l'église furent mises au jour et une croix se dresse aujourd'hui qui marque l'emplacement du maître-autel. Le chapitre, ainsi que deux côtés du cloître, ont été déblayés tout récemment, et déjà se dessine le plan du monastère où vécut notre saint (2).

(1) Voir A. A. SS. Boll., Maii t. II, p. 322 D.

(2) Les travaux se poursuivent, et d'autres parties importantes du monastère ont été découvertes, qu'il est difficile d'identifier à présent.

CHAPITRE IV

L'ARCHEVÊQUE DE TARENTAISE

Pierre de Tarnié élu au siège de Tarentaise. — Il refuse cette charge.

— Le Chapitre Général de Cîteaux le décide à accepter. — Date de son élévation à l'épiscopat. — Simplicité de sa vie. — Réorganisation du diocèse. — Introduction des chanoines de Saint-Maurice à la cathédrale de Moûtiers. — Visite des paroisses. — Leurs revenus leur sont rendus. — La cathédrale de Moûtiers. — Travaux et embellissements. — Pierre de Tarentaise et Amédée de Lausanne délégués par le Pape pour rétablir la paix entre les Prémôntrés de Lac-de-Joux et les Bénédictins de Lieu-Poncef. — Séjour à Saint-Claude. — Premiers miracles.

L'archevêque de Tarentaise Pierre Ier mourut, selon toute probabilité, en 1140 (1). Dans la cathédrale de Moûtiers, la chaise qui contenait ses restes se trouvait autrefois dans cette chapelle qu'on appelle encore la chapelle de Notre-Dame des corps saints, dans l'aile droite du transept. A la révolution, tout fut dispersé.

Après lui, Isdraël, chapelain du comte de Savoie, monta sur le siège épiscopal, usant pour obtenir ce poste de la faveur qu'il s'était acquise dans ses fonctions auprès des grands. Il n'avait rien de ce qui fait le pasteur d'âmes. Barbare de mœurs plus encore que de nom, nous dit Geoffroy, *moribus magis quam nomine barbarus*, il réduisit à rien en peu de temps, l'œuvre accomplie par son prédécesseur, ruinant l'ordre établi, dilapidant les biens d'Église. Son indignité et sa mauvaise gestion tout en-

(1) V. une étude sur saint Pierre Ier, dans *Cisterc. Chronik*, XLVII (1935), p. 1.

semble firent que bientôt il fut déposé par le Saint Siège. Plus tard, le pape Eugène III déclarait nulles et sans effet les ventes et aliénations qu'il avait faites des biens de son église (1).

Les habitants de la Tarentaise avaient connu de beaux jours sous le pontificat du moine archevêque. Après la triste période qu'ils venaient de traverser, ils tournèrent leurs regards vers un autre Pierre, moine lui aussi et du même ordre, dont ils connaissaient les capacités et les vertus : ce fut l'abbé de Tarnié qu'ils choisirent pour archevêque.

Élu par le clergé et le peuple tout ensemble, Pierre refusa cette charge dont il se trouvait à la fois indigne et incapable. On insista pour qu'il consentit. On peut imaginer qu'il alléguait alors sa qualité de religieux qui le soumettait à des supérieurs, sans l'avis et le consentement desquels il ne lui était permis de prendre aucune décision. On attendit, et on s'adressa au Chapitre Général de l'ordre de Cîteaux, dont l'ouverture se faisait chaque année le 14 septembre, en la fête de l'Exaltation de la Croix. Une délégation s'y présenta, fit valoir à l'assemblée les graves raisons qui motivaient son choix ; et l'abbé de Tarnié se vit contraint par le chapitre d'accepter la charge qu'il redoutait.

(2) Dans la bulle d'institution des chanoines réguliers dans la métropole de Moûtiers (1145 ou 1146), on lit en effet : *Quoiqui autem post eandem prædecessoris nostri concessionem contra ejusdem institutionis tenorem sunt subrogati, amoveri præcipimus atque donationes sine alienationes bonorum ipsius ecclesie quae ab Isdraële quondam ejus archiepiscopo postmodum factae sunt, evacuamus et irritas esse censemus ; dans Gallia Christ., t. XII, Instr. col. 382 ; Besson, *Mém.*, pr. 27 ; Pat. Lat., t. CLXXX, col. 1113.*

Cette autorité seule suffisait ; mais en pareille circonstance, on aime à gagner en même temps par la persuasion celui qu'on veut obliger par un ordre formel. Ce fut surtout à l'autorité de saint Bernard que l'abbé de Tamié se soumit, ainsi qu'à celle des abbés de Cîteaux et de Bonnevaux. Rien d'étonnant à voir intervenir ces deux abbés, puisque Tamié était de la filiation de Cîteaux et dépendait immédiatement de l'abbaye de Bonnevaux, dont elle était la troisième fille. Chaque année c'était l'abbé de Bonnevaux qui venait faire la visite régulière à Tamié, et il est tout naturel que ce soit au père-abbé de notre saint, à son père immédiat comme on dit aujourd'hui, qu'on ait recouru pour le décider à accepter l'épiscopat. La seule raison qui puisse expliquer l'intervention de saint Bernard doit être cherchée dans les rapports d'amitié qui unissaient les deux saints. L'abbé de Clairvaux siégeait au Chapitre Général comme l'un des quatre premiers abbés, l'un des quatre premiers pères, rien de plus ; et il n'avait pas dans l'assemblée d'autorité particulière si ce n'est celle, toute morale, qu'il s'était acquise par ses travaux, ses écrits et la sainteté de sa vie. Ce ne peut être que comme ami qu'on le délégua auprès de notre saint Pierre. Plusieurs fois déjà il avait eu l'occasion de le rencontrer au chapitre de Cl-teaux ; il est même probable, on l'a vu, que dans une visite à Tamié il avait pu connaître mieux encore le jeune abbé, et qu'à l'occasion de cette visite les liens s'étaient formés d'une amitié particulière entre les deux saints, dont les caractères ont tant de points communs, amitié au nom de laquelle l'abbé de Clairvaux put intervenir dans cette affaire.

Fixons ici la date de l'élévation de l'abbé de Tamié au

siège de Tarentaise. Cette date est étroitement liée à celle de sa mort. Geoffroy son biographe nous dit, en effet, en termes exprès que son épiscopat dura trente-trois ans, jour pour jour : *in qua etiam tricesimus annus tertius, a susceptione electionis impletus est, ut dies nulla supereresceret, nulla desset* (1). Nous savons, de plus, qu'il mourut le jour où l'on célébrait la fête de l'Exaltation de la Croix, qui tombe le 14 septembre. Le même auteur nous le dit en propres termes : *Interea solennitas Exaltationis Sanctae Crucis advenit, in qua Dominus disposuerat ejusdem crucis fidelissimum adoratorem..... exaltare* (2) ; c'est en la fête de l'Exaltation de la Sainte Croix que Dieu se plut à exalter son serviteur. Le rapprochement est trop clair pour qu'on puisse suivre l'opinion des auteurs qui, voyant la fête de saint Pierre fixée au 8 mai où encore au 10 mai, prétendent que le biographe a voulu parler non de l'Exaltation, mais d'une autre fête de la Croix qui se célèbre au mois de mai, celle de l'Invention (3). Mais il reste encore à expliquer comment le texte dit que c'est en cette fête même de la Croix que mourut le saint, *solennitas..... in qua*, c'est-à-dire le jour même, alors que la fête de l'In-

(1) V. A. A. SS. *Boll.*, Maii t. II, p. 332 A.

(2) *Id.*, *ibid.*

(3) Les Bollandistes (A. A. SS. Maii t. II, p. 332 E, note r) expliquent en disant que cette fête de l'Invention de la Croix s'appelait autrefois la première Exaltation de la Croix. Le R. P. Gregor Müllers, *Vie de saint Pierre II*, dans *Cister. Chronik*, t. III (1891), p. 262, fait remarquer que les plus anciens calendriers cisterciens connus, de 1173 et 1191, indiquent bien au 3 mai : *Inventio*, et au 14 septembre : *Exaltatio Sanctae Crucis*.

MANRIQUE, *Ann. Cist.*, 1174, IV, 4 (T. III, p. 8), et HENRIQUEZ, *Fasc. SS. ord. Cist.*, t. II, p. 21 imprimant *Inventio*, au lieu de *Exaltatio*. PAER, *Critica in Baronium*, t. IV, p. 643-44, tient pour le 14 septembre.

vention de la Croix est le 3 mai, et non pas le 8 ou le 10.

On peut fixer de façon à peu près certaine la mort de saint Pierre au 14 septembre, date qui doit marquer également le commencement de son pontificat. On ne peut manquer de remarquer que c'est précisément le 14 septembre que chaque année s'ouvrait à Cléaux le Chapitre Général. Il est tout naturel de croire que le choix d'un abbé de l'assemblée comme archevêque fut, en raison de l'importance de la chose, l'objet des discussions de la première séance. Ainsi l'abbé de Tarnié choisi pour archevêque par le clergé et par le peuple, le devint effectivement au moment même où il accepta. Voilà qui vérifie ce qu'on lit de la durée de son pontificat qui fut de trente-trois ans, jour pour jour.

D'autres faits viennent encore corroborer l'opinion qui retient le 14 septembre pour date de la mort de saint Pierre. Quand en 1196 le Pape Célestin III fixa sa fête au 8 mai, le Chapitre Général décida que dans l'hymne *Jesu corona celsior*, on devrait omettre la troisième strophe (1). Or le sens de cette strophe exige que le jour

(1) V. MARTÈNE, *Thes. nov. anecd.*, t. IV, col. 1288; R. P. CANTIEZ, *Statut. cap. Gen.*, t. I, p. 209.

Voici le texte de la troisième strophe de l'hymne en question. C'est l'hymne qu'on chante aujourd'hui à Laudes des confesseurs non pontifes :

Anni reverso tempore

Dies illucit lumine

Quo sanctus hic de corpore

Polum migravit preepotens.

Ajoutons qu'aujourd'hui encore dans l'hymne *Iste confessor* qu'on chante à Vépres et à Matines on dit le verset *Hac die laetus meruit supernos laudis honores*, au lieu de celui-ci : *Hodie laetus meruit se-creta scandere coeli*, qui suppose qu'on fête l'anniversaire de la mort.

où l'on chante soit précisément le jour anniversaire de la mort du saint dont c'est la fête. De là on est bien obligé de conclure que le 8 mai n'est pas la date de la mort de saint Pierre. Mentionnons encore une supplique de l'abbé de Tarnié adressée au Chapitre Général de 1257 (1), époque où la fête du saint était fixée au 8 mai, par laquelle permission est demandée de célébrer la fête à Tarnié le jour même de sa mort.

Même désaccord chez les auteurs quand il s'agit de l'année. Une inscription mal lue semble en être l'origine. Cette inscription de quatre vers, depuis longtemps disparue et qui se trouvait autrefois au tombeau du saint, marquait l'année de sa mort. En voici le texte d'après Jongelin :

Stirpe Viennensis, fuit abbas Stamediensis
Maximus Alpensis, praesulque Tarentasiensis
Anno Milieno, Centeno, Septuageno
Primo, transitit ad Caelos Petrus et iuit (2).

Nom bre d'auteurs se fiant à cette lecture, ont adopté la date de 1171. Mais on lit dans la vie du saint trop de faits connus avec certitude comme bien postérieurs à cette année pour qu'on puisse ne pas regarder cette date comme

(1) « *Petitio abbatris Stamedii de faciundo festo B. Petri Tarentasiensis Archiepiscopi die obitus ejusdem in domo propria ecauitur* », dans CANTIEZ, *Statut. Cap. Gen.*, t. II, p. 429-430.

(2) JONGELIN, *Notitiae Abbatiarum ord. Cist.*, Lib. IX, p. 89. L'auteur dit, qu'il y a d'autres vers à la suite, mais qu'ils sont effacés. A voir les leçons différentes des deux derniers, où certains auteurs lisent *septuageno quarto* et d'autres *quinto*, on est tenté de croire que ces deux là n'étaient pas très lisibles. On ne doit donc faire aucun cas de cette source.

erronée. En effet on possède encore une charte de Boucharde de Montmorancy datée de 1174, où mention est faite comme témoin de Pierre archevêque de Tarentaise (1). On sait encore qu'il consacra au monastère de Longnay un autel élevé en l'honneur de saint Bernard, dont la canonisation ne date que du 18 janvier 1174. Il est donc certain qu'on ne peut pas placer sa mort avant 1174.

Quelques auteurs tiennent, par contre, pour la date de 1175. C'est celle que donnent les Bollandistes d'après le manuscrit provenant du monastère de la Charité (2). Mais outre qu'on possède d'autres manuscrits où se lit la date de 1174, celui de Troyes qui est du xii^e siècle et par conséquent contemporain de l'auteur, celui de Saint-Omer du xiii^e siècle, et celui de Munster (3) du xv^e, on ne s'explique pas comment notre saint aurait vécu une année encore sans que son biographe nous fit rien connaître de ce qui arriva pendant ce temps, et cela à une époque de sa vie où précisément les détails abondent.

Ajoutons que la date de 1174 se trouve dans les anciennes

(1) Voir *Gallia Christiana*, t. XII, Instr. col. 386.

(2) Voir *AA. SS. Bol.*, Mai t. II, p. 317 E. Il s'agit, tout porté à le croire, du monastère cistercien de ce nom, au diocèse de Besançon. On trouve aussi la date de 1175 dans Surrus, *De probatis SS. historiis*, t. III, p. 173.

(3) *MS Monasteriensis* auquel se réfère la *Gallia Christiana*, t. XII, p. 707 A. Il semble bien que ce soit par erreur que M. Richterow, dans sa *Tarentasia Christiana*, p. 8, note 3, traduit *Monasteriensis*, par Tarentaise (Moutiers en Tarentaise). Ne s'agit-il pas plutôt de Munster en Westphalie. Voir *AA. SS. Bol.*, Mai t. II, p. 317 F et 342 D. On trouve, la description détaillée de ce manuscrit du xv^e siècle provenant du monastère de Bodeken, dans *Annl. Boland.*, t. XXVII (1908), p. 267. Pour ce qui concerne S. Pierre dans ce recueil, voir pp. 271 n^o 32, et 309, n^o 61.

chroniques (1) et qu'elles concorde avec l'histoire générale. L'hypothèse d'une faute de copiste dans le manuscrit de la Charité ou d'une mauvaise lecture se présente tout naturellement à l'esprit de l'historien.

Il semble bien, après tout ce qu'on vient de lire, qu'il soit permis de retenir le 14 septembre 1174 comme date certaine de la mort de saint Pierre. En conséquence, puis-qu'on sait que son pontificat dura trente-trois ans jour pour jour, la date de son élévation au siège de Tarentaise sera le 14 septembre 1141.

Pierre avait renoncé à la vie du cloître qu'il avait choisie. Il retourna en Savoie, alla faire ses adieux aux moines ses enfants qu'il quittait à regret. Il aurait du moins l'occasion de les revoir. Sa nouvelle résidence n'était guère éloignée de Tamié que d'une dizaine de lieues ; et l'abbaye était située dans les limites du diocèse dont il devenait le pasteur. C'est ainsi qu'il fut appelé quelques années plus tard à consacrer l'église du monastère dont il avait été le premier abbé, le 2 octobre 1150 (2).

Devenu archevêque, il n'en demeurerait pas moins moine. Et voilà qu'il était jeté dans les affaires du siècle, élevé aux honneurs ; ses supérieurs en avaient ainsi décidé. Obligant alors ses goûts personnels, se soumettant à la volonté de Dieu, il se mit à l'œuvre avec le zèle qu'il avait montré déjà en maintes occasions.

De son train de vie, il ne changea rien, suivant l'exemple

(1) *Chronicon Clarenv.*, dans *Pat. Lat.*, t. CLXXXV, col. 1248. *Annals Warthenses*, dans *Cist. Chronik*, t. XX (1908), p. 212. *Sigeberti Gemblacensis Chronica. Anclarium Roberti de Monte*, dans *Pat. Lat.*, t. CLX, col. 519.

(2) S'il faut en croire la *Gallia Christiana*, t. XII, col. 724 D.

de saint Pierre Ier, son prédécesseur. Gardant son habit monastique, sa table resta toute simple et son sommeil de courte durée. Aux observances que son nouvel état ne lui permettait pas de garder, il s'appliqua à suppléer par d'autres pénitences qui les compensaient largement. Les veilles du monastère furent remplacées par de longues oraisons ; les courses apostoliques qu'il faisait à pied dans un diocèse où les communications n'étaient pas aisées, prirent la place des travaux des champs. Le silence qu'il observait dans le cloître pour la gloire de Dieu, son nouvel état l'empêchait de le garder ; il ne voulut le rompre que pour annoncer à son peuple la parole de Dieu.

A son arrivée dans le diocèse, tout allait à l'abandon. En vrai fils de saint Benoît, ce fut d'abord l'office divin qui fit l'objet de ses sollicitudes. Le chapitre de Moutiers, dont les grands et les nobles occupaient toutes les places, l'accablait avec négligence. L'archevêque décida de remédier à cet état de choses, en remplaçant le chapitre de la cathédrale par un chapitre de chanoines réguliers. Déjà Pierre Ier, son prédécesseur, avait entamé, dans le même dessein, peut-on croire, des négociations avec les chanoines de Saint-Maurice-d'Againe.

Cette abbaye fameuse, fondée en 515, dans le Valais par le roi de Bourgogne, remplaçait un petit groupe de religieux qui s'étaient établis à l'endroit même où saint Maurice et ses compagnons de la légion thébaine subirent le martyre, à la fin du i^{er} siècle. Après les mauvais jours des invasions sarrazines du x^e siècle, l'abbaye avait été relevée et la prospérité était revenue. Cependant les chanoines qui l'occupaient ne montraient que peu de zèle à s'acquiescer de l'office divin. En 1128, par les soins du

comte Amédée de Savoie, aidé des conseils de saint Hugues, évêque de Grenoble, ils furent remplacés par des chanoines réguliers (1), et l'on vit reflourir la ferveur des temps passés. L'archevêque de Tarentaise Pierre Ier avait pu juger par lui-même du bien apporté par la réforme dans l'antique abbaye. On sait en effet qu'ayant eu à intervenir pour régler un différend entre les chanoines d'Againe et Guy, seigneur d'Allinges, il fut présent à l'abbaye le 11 mars 1138 en compagnie de ses deux suffragants, Herbert, évêque d'Aoste, et Guérin, qui venait de monter sur le siège de Sion (2). A considérer les fruits promptement obtenus de cette réforme, le saint archevêque ne put s'empêcher de songer à son chapitre de Moutiers ; et l'on peut supposer sans témérité qu'à l'occasion de cette visite, furent entamées les premières négociations qui avaient pour objet d'introduire les chanoines réguliers de Saint-Maurice dans la métropole de Tarentaise.

A l'est de Moutiers s'élève une petite colline boisée qui domine la ville ; on l'appelle aujourd'hui les Cordeliers, à cause des fils de saint François qui s'y installèrent au x^{ve} siècle. Elle portait alors le nom de Mont-Saint-Michel, qu'elle tenait d'un prieuré qui s'y trouvait, dédié au saint archevêque. Les chanoines de saint Augustin l'occupaient ; mais leur recrutement se ralentissait de jour en jour, et la petite communauté menaçait de s'éteindre. Saint Pierre Ier, pour sauver la maison, en fit alors la cession aux chanoines de Saint-Maurice. On possède le texte de l'acte de

(1) Voir GURCHENON, *Hist. de Savoie*, Pr., p. 31, et *Gallia Christiana*, t. XII, Instr., col. 430.

(2) Voir CIBRARIO E PROKIS, *Documenti sigilli e monete*, p. 48, ss.

donation, qui est en même temps un acte d'association entre les deux églises d'Againe et de Tarentaise (1). L'archevêque, avec le consentement de son chapitre, faisait don du prieuré Saint-Michel, auquel il joignait les églises de Salins (2), de Feissons et de Montagny, ne se réservant qu'un cens annuel de huit sous et le droit de faire les processions aux principales fêtes de l'année, énumérées dans l'acte, qui porte la date de 1140.

Il semble bien que dès ce moment, le dessein de l'archevêque était de remplacer le chapitre séculier de la cathédrale par les chanoines réguliers. Ceux-ci, installés sur la hauteur, semblaient comme une menace perpétuelle suspendue au-dessus de la tête des négligents.

La mort du saint prélat vint interrompre ces projets ; et Israhël, qui succéda, n'était pas homme, on l'a vu, à les mener à bonne fin. Ce fut Pierre II qui dès les premières années de son pontificat, réalisa la chose. Il affirme expressément que ce changement est son œuvre, dans un acte de partage des biens de l'église de Tarentaise, qu'il rédigea à la fin de sa vie, vers 1170 (3). L'acte par lequel les chanoines réguliers furent introduits dans la cathédrale n'est pas parvenu jusqu'à nous ; on sait seulement que ce changement ne peut être postérieur au 24 septembre 1143, date de la mort du pape Innocent II sous le pontificat

(1) Copie signée de l'acte, datée de 1140 aux archives de Saint-Maurice. V. *Gallia Christ.*, t. XII, Instr., col. 380 E ; Besson, *Mém.*, pr. 18 ; *Mém. Doc. Acad. V. d'Isère*, Doc., t. I, p. 563.

(2) C'est à la suite de cette donation que l'église de Salins fut dédiée à Saint-Maurice. V. *Mém. Doc. Acad. V. d'Isère*, *Mém.*, t. I, p. 389.

(3) Voir *Gall. Christ.*, t. XII, Instr., p. 383 C ; Besson, *Mém.*, pr. 32, et la note pp. 195-96.

duquel il fut passé, comme nous l'apprend un diplôme du pape Eugène III, qui confirme l'introduction des chanoines réguliers (1).

On imagine que pareille opération ne pouvait s'accomplir sans soulever de grandes difficultés. Cependant, s'il faut en croire Geoffroy, notre saint sut apporter dans l'exécution tant de douceur, tant de discrétion et aussi tant de fermeté, qu'il en vint à bout rapidement, sans heurt et sans scandale.

Pour maintenir la régularité chez les nouveaux chanoines, l'archevêque paya de sa personne. Il s'astreignit à venir chaque jour présider à l'office au chœur. On le vit également accompagner les chanoines à la lecture sous le cloître. Chaque jour aussi il les assemblait au chapitre, pour les instruire et les guider dans leurs lectures et leurs travaux.

Après cette première réforme qu'il regardait à bon droit comme essentielle, et dont il attendait les bénédictions de Dieu sur ses travaux à venir, l'archevêque put se livrer à l'organisation du diocèse tout entier. Il entreprit de visiter toutes les paroisses. Il s'y trouvait quantité de fidèles qui avaient négligé de recevoir le sacrement de confirmation, non seulement des enfants, mais des personnes de tout âge. Notre saint passa alors des jours entiers, du matin au soir, à administrer ce sacrement à des foules qui accouraient de toutes parts, pour ne terminer souvent que bien avant dans la nuit.

La négligence, la cupidité de son prédécesseur avaient réduit les paroisses à la plus grande pauvreté. Le prélat

(1) Voir *Gallia Christ.*, t. XII, Instr., col. 382 B ; Besson, *Mém.*, pr. 27 ; *Pat. Lat.*, t. CLXXX, col. 1113 (26 février 1145-46).

s'appliqua d'abord à recouvrer les dîmes et les revenus qui avaient été accaparés par des laïcs ; les rachetant même, s'il était besoin, de ses propres deniers. C'est aussi à ses instances auprès du comte de Savoie qu'on dut l'abolition du droit de dépouille. Ce prétendu droit n'était autre chose que la mainmise des seigneurs sur les biens des ecclésiastiques, accaparant leurs successions, selon un usage déjà ancien, entré peu à peu dans les mœurs. Notre saint ne craignit pas d'en dénoncer l'injustice auprès d'Arnéde III, de Raynaud, son frère, du vicomte Aymon de Tarentaise et d'autres seigneurs encore. *Quod ego Petrus, episcoporum minimus, qui non sum dignus vocari episcopus, inhumanum et abominabile Deo et hominibus didicimus, pedibus eorum provolutus destruere conatus sum.* Il eut en effet gain de cause. Les seigneurs renoncèrent solennellement au droit de dépouille, dont ils affirmèrent reconnaître l'injustice. Cela se passait vers 1150 (1).

L'archevêque voulut aussi doter chacune de ses paroisses du matériel, des livres et des vêtements nécessaires pour célébrer déceimement le culte divin. Dans les paroisses qui étaient trop pauvres pour supporter pareille dépense, il organisa la collecte des œufs chaque semaine, dans toutes les maisons, se chargeant lui-même de la vente, dont le produit devait servir à l'achat d'un calice. Il fit tant et si bien qu'au bout de peu de temps, il n'exista plus dans le diocèse une seule chapelle, si petite soit-elle, qui ne possédât son calice d'argent.

(1) Selon la *Gall. Christ.*, t. XII, Instr., col. 382 D. Besson, (*Mém.*, pr. 19) date l'acte de 1140, mais ailleurs il dit que l'acte est sans date (p. 195).

L'antique cathédrale de Moutiers avait été incendiée au x^e siècle par les Sarrazins. L'évêque Arnizo l'avait rebâtie à la suite de la donation du roi de Bourgogne, en 996. Ce monument, terminé à la fin du x^e siècle, était en bon état. Notre saint fit refaire la toiture de la nef (1). L'abside et les clochers furent recouverts de plomb. A cette époque, en effet, la cathédrale était flanquée de clochers aux quatre coins. Ils avaient été construits au moyen de la donation que dans son testament Charlemagne fit à l'église de Tarentaise.

Des parties importantes de cet édifice subsistent encore. Le sanctuaire actuel, le chœur et le transept datent du x^e siècle. La partie inférieure des tours à droite et à gauche du chœur se voit encore. Une crypte de la même époque, construite à l'emplacement même de la basilique primitive du v^e siècle, occupe toute l'étendue du sanctuaire et du chœur ; elle est flanquée de deux chapelles carrées ménagées dans les fondations des tours aujourd'hui rasées (2). Notre archevêque apporta aussi ses soins à l'ornementa-

(1) *AA. SS. Boll.*, Maii t. II, p. 324 A. *Cathedralem basilicam tectam lapideis.* Les historiens de saint Pierre ont entendu ce passage de la couverture (CHEVREY, *Vie de Saint Pierre*, p. 99 ; BONNET, *les Monuments anciens de la Tarentaise*, p. 229 ; RICHENOM, *Tarentasia christiana*, p. 162). Ne s'agissait-il pas plutôt ici d'une voûte que le saint aurait fait jeter sur la nef ? On sait, en effet, que dans bon nombre d'églises du x^e siècle seule l'abside était voûtée ; et que dans le cours du x^e siècle, en maints endroits, par crainte des incendies, on s'appliqua à voûter ces édifices.

(2) Une inondation de l'Isère, à la fin du xviii^e siècle combla la crypte. Les premiers travaux de déblaiement furent entrepris en 1866. Tout récemment, en 1932, la crypte, les deux chapelles et les escaliers qui y conduisent ont été entièrement déblayés et restaurés.

tion de son église. Formé à la simplicité cistercienne, il n'en savait pas moins qu'elle n'a que faire dans une cathédrale. Le recueillement, la pénitence, la pauvreté des moines et spécialement des Cisterciens, exigent cette simplicité, aussi bien dans l'oratoire que dans tout le reste du monastère. Elle est un des moyens d'atteindre à la perfection à laquelle les moines font profession de tendre constamment. Pareilles restrictions ne sauraient convenir dans une église destinée aux fidèles. Au contraire les décorations, les peintures, les statues sont propres à exciter leur dévotion, à les instruire, alors qu'elles ne peuvent être qu'un sujet de distraction pour des moines ; ruinant les résolutions de vie austère et l'esprit de pauvreté d'hommes dont la piété, sans cesse nourrie dans la liturgie et les saintes lettres, n'a plus que faire de ces représentations qui frappent les sens.

Les raisons de la simplicité des Cisterciens ne doivent pas être cherchées ailleurs ; ce sont celles qu'en donnent les Pères de Cîteaux dans leurs statuts (1). C'est cette doctrine qu'on retrouve dans saint Bernard avec toute la vivacité que le saint docteur donnait à sa pensée. Ces représentations, pense-t-il, ne peuvent qu'être pour les moines un obstacle à la prière ; mais il ne manque pas de distinguer que tout autres sont les exigences des monastères, tout autres celles des églises destinées aux fidèles : *Et quidem alia causa episcoporum, alia monachorum* (2).

(1) *Quia dum talibus intenditur, utilitas bonæ meditationis vel disciplina religiosæ gravitatis sæpe negligitur*, dans *Instituta Cap. Gen.*, ch. xxx, dans *Nomast. Cist.*, édition Séjalon, p. 217.

(2) Saint Bernard, *Apologia ad Guttlelmum Sancti Theodorici abbatem*, cap. XII, n° 28, dans *Pat. Lat.*, t. CLXXXII, col. 914.

Ayant affaire à un peuple qui ne saurait se contenter des seuls ornements spirituels, les évêques ont aussi recourus aux ornements matériels ; ornements tout à fait superflus pour des moines, hommes dont les efforts constants tendent à dégager l'esprit de la matière, *Denique quid hæc ad pauperes, ad monachos, ad spirituales viros* (1).

On aimerait à connaître en quoi consistèrent ces décorations ; malheureusement le texte ne nous en dit rien, sinon que l'archevêque décora la cathédrale, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur, *ornamentis... competentiis* (2). D'autres travaux importants furent exécutés au palais de l'évêque situé, comme aujourd'hui encore, entre la cathédrale et la rivière. Des bâtiments nouveaux furent aussi édifiés pour les chanoines.

Ainsi l'ordre revint peu à peu dans le diocèse. Partout dans les paroisses le culte reprit comme autrefois ; les biens dilapidés furent reconstitués pour l'entretien des pauvres.

La charité de l'archevêque, l'attention qu'il manifestait pour les petits, la sainteté de sa vie firent qu'en peu de temps dans le diocèse on l'aima comme un père.

Cependant l'œuvre de réorganisation menée avec tant de sagesse et de rapidité, quelques transactions accomplies dans le pays par ses soins, et qu'il régla au contentement de tous, attirèrent sur lui l'attention du souverain pontife Adrien IV. Celui-ci, en effet, lui confia en 1155 la délicate mission de rétablir la paix entre deux maisons religieuses du diocèse de Lausanne. L'évêque de ce lieu était alors

(1) *Id.*, *ibid.*, n° 29 ; *Pat. Lat.*, *ibid.*, col. 915.

(2) *AA. SS. Boll.*, Mai t. II, p. 324 A.

le bienheureux Amédée, que nous connaissons déjà, et qui tout jeune encore était entré à Bonnevaux avec son père Amédée de Clermont. Devenu dans la suite moine de Clairvaux, puis abbé d'Hautecombe, c'est là qu'on était allé le chercher pour le placer sur le siège de Lausanne. De concert avec notre saint Pierre, il fut chargé par le pape de régler un différend qui s'était élevé entre l'abbaye de Lac-de-Joux, et le monastère de Lieu-Poncelet.

Au nord du lac de Genève, non loin des sources du Doubs, se trouve la vallée de Joux formée par la chaîne du Jura. Dans cette vallée, un petit lac tout en longueur, qui porte le nom de lac de Joux. Sur la rive orientale s'était installée vers 1126 une abbaye de Prémontres. Sur l'autre rive existait, depuis de longs siècles déjà, un petit ermitage fondé par un religieux de l'abbaye de Saint-Eugende ou Saint-Oyen, avide de solitude. Condat, Saint-Eugende ou Saint-Oyen, et Saint Claude sont des noms différents qui ont servi à désigner au cours des siècles la célèbre abbaye bénédictine, autour de laquelle s'est bâtie la ville de Saint-Claude. A la mort de notre ermite qui s'appelait *Poncus* ou Ponce, les moines de Saint-Claude vinrent s'établir sur le bord du lac et y construisirent un monastère auquel ils donnèrent le nom de Lieu-Poncelet, en souvenir du fondateur. D'un côté comme de l'autre, Prémontres et Bénédictins se livraient à la pêche dans le lac où le poisson abonde, et tiraient de là leur principale subsistance. Dans la vallée déserte, où les Bénédictins ne vinrent d'abord qu'en tout petit nombre, les Prémontres étaient maîtres du lac ; mais tout changea quand les moines de Saint-Claude, pour faire valoir leurs droits, vinrent s'établir plus nombreux à Lieu-Poncelet ; et les difficultés ne tardèrent pas à s'élever au sujet de la pêche.

Nos deux évêques, Pierre de Tarentaise et Amédée de Lausanne, chargés de ramener la paix, devaient agir d'accord avec Étienne archevêque de Vienne, qui était alors légat du Saint Siège.

Il est question dans la vie de notre saint d'un séjour qu'il fit à Saint-Claude (1). On ne peut s'empêcher de croire qu'il eut lieu à l'occasion de cette affaire ; et s'il se prolongea au delà de deux mois, on peut imaginer que les choses n'étaient pas faciles à arranger.

Déjà à cette époque la réputation de sainteté de l'archevêque de Tarentaise s'était répandue au loin. Dans ses voyages, elle le précédait partout. Pendant le temps qu'il passa à Saint-Claude, on venait en foule de tous côtés pour le voir, implorant la guérison des âmes et des corps.

A certain jour, la foule fut si grande qu'on fut obligé d'organiser un service d'ordre. On plaça le saint dans la tour de l'église du monastère, où aboutissaient deux escaliers. Là on le barricada derrière des poutres pour le mettre à l'abri de la presse. La foule défila ensuite devant lui, montant par un escalier, descendant par l'autre. L'évêque ne prenait que le temps d'imposer les mains et de donner une réponse rapide aux questions qu'on lui posait. De nombreux aveugles, sourds et boiteux furent ainsi guéris par son intercession. Il les envoyait tous adresser leurs actions de grâce à saint Eugende, aux mérites duquel il attribuait ces guérisons.

Malgré les précautions qu'on prenait, on ne parvint cependant pas à éviter tout accident. Il arriva un jour qu'un jeune homme fut étouffé dans la foule et rendit

(1) *AA. SS. Boll.*, Mail t. II, p. 325 A.

l'âme. Le saint archevêque appelé accourut en hâte. Il fit transporter le corps du malheureux auprès des reliques de saint Claude. Ce saint, douzième abbé du monastère de Saint-Eugende y était mort à la fin du vi^e siècle. Son culte était resté sans grand renom. Quoi qu'il en soit, ce fut son intercession que l'archevêque implora, à genoux, auprès de son tombeau. Dieu écouta sa prière et, par les mérites de saint Claude, rendit la vie au jeune homme qui se leva indemne, aux yeux de tous.

On trouve ce récit dans le livre des miracles de saint Claude, écrit par l'auteur inconnu de la petite vie du saint (1). On y lit aussi que l'archevêque de Tarentaise avait coutume de raconter ce miracle dans ses sermons, *miraculum quod solebat Tarentasiensis Metropolitani in sermonibus ad populum enarrare*.

Il est intéressant de noter que la mémoire de saint Pierre est jointe aux premiers miracles qui s'accomplirent au tombeau de saint Claude, et qui furent le point de départ d'un culte extraordinaire ; à tel point qu'éclipsant la mémoire des saints abbés ses prédécesseurs, le nom de saint Claude resta dès lors attaché au monastère.

Dans la foule de ceux qui accouraient, attirés par la renommée de l'archevêque de Tarentaise, se trouvait un jour une femme enceinte. En chemin, le cheval qu'elle montait prit peur, fit un écart et désarçonna la malheureuse, qui, sous les pieds de la bête récalcitrante, se recommandait au saint prélat. Quand enfin on put la dégager, on fut tout surpris de voir que son corps était resté intact, tandis que ses vêtements avaient été mis en lam-

(1) Voir *AA. SS. Boll.*, Junii t. I, p. 642.

beaux par les coups de pied de sa monture. Toute joyeuse, elle courut au saint lui raconter l'accident, en lui montrant ses vêtements déchirés.

L'affaire que saint Pierre avait à régler l'appela ensuite à Lausanne, auprès de l'évêque. Par un arrêt rendu dans cette ville, les deux prélats décidèrent que les religieux de Lieu-Foncet ne devraient pas dépasser le nombre de dix, et qu'ils dépendraient de l'évêque de Lausanne ; qu'ils n'admettraient chez eux aucun religieux sorti d'un autre monastère ; qu'il ne pourrait point tenir d'animaux ; qu'il ne leur serait permis de pêcher au filet dans le lac qu'un jour et une nuit par semaine, permission leur étant donnée de pêcher tant qu'ils voudraient par tout autre procédé. De plus, l'évêque pourrait leur consacrer un autel et bénir le cimetière. Enfin il fut décidé que si les frères venaient à abandonner Lieu-Foncet, la maison reviendrait à l'abbaye de Lac-de-Joux (1). A ces conditions, la paix fut rétablie entre les deux maisons.

Le séjour que fit notre saint à Lausanne ne passa pas inaperçu. Comme à Saint-Claude, le bruit de sa renommée se répandit partout, et de tous côtés on vint pour voir le saint thaumaturge. A tel point que jusque dans leur prison, trois malheureux eurent vent de sa présence à Lausanne. Par l'invocation de son nom, leurs yeux s'ouvrirent, et ils furent convertis. Ils prièrent Dieu d'envoyer à leur secours celui dont ils venaient d'apprendre les merveilles.

Un jour que nos trois prisonniers se lamentaient sur leur malheur, tandis que leurs geôliers jouaient aux dés

(1) Voir *Mém. Doc. Suisse Romande*, t. I, p. 181.

devant la porte de la prison, le saint pontife leur apparut, rompit leurs chaînes, les prit par la main et les fit sortir. Ils suivirent leur libérateur qui leur montrait le chemin, et passèrent sans être vus au milieu même des gardiens de la prison. L'apparition ne s'évanouit que lorsqu'ils furent hors de danger.

Tout à la joie, nos trois hommes se mirent en marche aussitôt pour aller trouver celui qui les avait convertis et délivrés, s'obligeant par vœu, en signe de reconnaissance, à ne rien manger avant que d'être arrivés en sa présence. Ils vinrent, en effet, trouver le saint, lui rendirent grâce de son secours, louant Dieu du miracle qui leur rendait la liberté.

On ne nous dit pas s'ils allèrent jusqu'à Mottiers, ou s'ils purent rejoindre le prélat sur le chemin du retour. Quoi qu'il en soit on peut imaginer quel bruit des merveilles accomplies à Saint-Claude, comme celui de cette apparition, que nos trois prisonniers affirmèrent sous la foi du serment, gagna bientôt la ville ou résidait l'évêque, et du même coup tout le pays.

Tout cela vint encore ajouter à la vénération dont il était entouré dans le diocèse ; et la réputation de sa sainteté s'établit plus forte encore.